

Image not found or type unknown



Comment démissionner quand le bureau ne répond pas?

Par **June ji**, le **01/12/2016** à **06:56**

Bonjour

Je suis trésorière d'une association. Pour cause de déménagement, je souhaite démissionner. J'ai envoyé ma lettre, le président m'a vite fait répondu qu'il faisait le nécessaire. mais voila au bout de deux semaines pas plus de réponse, aucune convocation en AG.

Par expérience, je sais que rien ne sera fait de leur côté.

Comment déclarer en préfecture ma démission, sans qu'un autre trésorier ne soit désigner, et sans que l'organe délibérant de l'association ne veuille prendre en compte ma démission?

Bonne journée
June

Par **Lag0**, le **01/12/2016** à **07:48**

Bonjour,

Votre démission est actée depuis la première présentation de votre lettre recommandée. Vous n'avez rien d'autre à faire.

Par **June ji**, le **01/12/2016 à 08:10**

Merci pour votre réponse rapide. Mais juste pour me rassurer un peu plus :
La lettre recommandée doit-elle être adressée au siège de l'association ou chez le président?

Par **morobar**, le **01/12/2016 à 08:18**

Bonjour,
L'adresse n'a pas d'importance, et cette démission ne nécessite pas la convocation d'une AG.
Si quelque chose vous inquiète, vous pouvez toujours faire part de cette démission par lettre à la préfecture service des associations.